



## Autorisation Parentale pour le Retour des Mineurs Seuls

Compte tenu de l'évolution du droit français, la responsabilité des associations et de leurs dirigeants est de plus en plus souvent engagée. En conséquence, nous sommes contraints de procéder à des formalités administratives afin de garantir les droits de notre encadrement et la pérennité du club.

Nous vous signalons qu'en cas de refus de votre part de laisser votre enfant effectuer seul les trajets nécessaires à l'exercice de son activité sportive, **vous vous engagez à l'accompagner dans la salle du cours, avec la présence du professeur et à venir le rechercher au même endroit à la fin de celui-ci.** A ces occasions, en cas de retards répétés de votre part contraignant les responsables du club à prendre à leur charge la garde du mineur en dehors des horaires prévus, des sanctions pourront être prises par les dirigeants pouvant aller jusqu'à l'exclusion dudit mineur.

Dans un souci de meilleure organisation des activités, il nous est **indispensable de disposer de ce document dûment signé** par vous, en votre qualité de parent(s) ou tuteur disposant de l'autorité parentale sur le mineur visé. Dans le cas où l'autorité parentale est partagée, il est impératif que ce document soit signé par les deux parents.

Vous remerciant de votre coopération.  
Le bureau

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)....., parent ou tuteur légal  
de ..... (nom complet dudit mineur),

**Cochez la case correspondante à votre souhait ci-dessous :**

- Refus d'autorisation de rentrer seul vers le domicile
- Autorisations de rentrer seul vers le domicile :

Adresse du domicile vers lequel le mineur est autorisé à rentrer seul :

Numéro: ..... Rue : .....

Code postale : .....

Commune : .....

Dans le cas d'une autorisation de rentrer seul vers le domicile, préciser les options suivantes :

- Lorsqu'il participe aux cours du Club TUVB Viet Vo Dao, j'autorise mon enfant à effectuer seul les trajets d'aller et de retour entre son domicile mentionné ci-dessus et le Gymnase de la Vallée à la Dame, à Verrières le Buisson.
- Pendant le cours du club**, j'autorise mon enfant à quitter le groupe dont il fait partie pour retourner seul au domicile mentionné ci-dessus, au plus tôt vingt (20) minutes avant l'heure prévue de fin de cours et à condition que le groupe se situe à ce moment sur le territoire de la commune dudit domicile.

Je déclare avoir pris connaissance du fait qu'alors, la responsabilité du club et de l'encadrement ne pourra pas être engagée en cas d'accident survenu au cours dudit trajet

Fait à..... le.....

Signature du Responsable Légal (préciser qualité du responsable, Père, Mère, Autre) Nom,